



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2018
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 17h00

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux évènements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire (délibération 2017-128 du 29 juin 2017), en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECIDE, à l'unanimité, de fixer le nombre des autres membres du bureau à 7, portant le nombre des membres du bureau à 23.

ELIT, à la majorité absolue, Monsieur Fabrice MARTIN, 7^{ème} autre membre du bureau.

DESIGNE, à l'unanimité, Madame Laurence LOUCHEZ, représentante au sein de la commission Sport pour la ville de Marck.

APPROUVE, à l'unanimité, les modifications apportées aux indemnités des Elus Communautaires.

PREND ACTE, à l'unanimité, du plan de formation de l'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers.

AUTORISE, à l'unanimité, la modification et la création d'emplois supplémentaires.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter la convention relative à la cession à titre gracieux de composteurs à des établissements scolaires dans le cadre de projets pédagogiques, après interventions de Mme la Présidente, M. HENIN, Mme NOEL et réponse de Mme la Présidente.

APPROUVE, à l'unanimité, la constitution du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers, la Ville de Calais, le Centre Communal d'Action Sociale et le Syndicat Mixte du Pays du Calais pour la fourniture d'un additif liquide permettant la diminution des consommations de carburant et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement.

DECIDE, à l'unanimité, de rapporter la délibération n° 2016-208 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016, relative à la cession des parcelles cadastrées BY 519 et BY 522 sises zone Marcel Doret au profit de la Holding du Semnoz ou de ses éventuels substitués, après intervention de Mme la Présidente.

DECIDE, à l'unanimité, de rapporter la délibération n° 2017-256 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2017, relative à la cession d'un lot de 2 253 m² environ sur la parcelle cadastrée BY 522 zone Marcel Doret au profit de la SAS DUNKERQUE BOULOGNE LOCATION ou de ses éventuels substitués.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte ou document nécessaire à la formalisation du rachat de la parcelle AK 239 à la commune de Coquelles, au prix de 35 € HT/m², soit un prix de rachat prévisionnel de 168 980 € HT, **APPROUVE** la cession de la parcelle AK 239 au prix de 35 € HT/m², soit un prix de vente prévisionnel de 168 980 € HT, au profit de la société SAS L3T, ou de ses éventuels substitués et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte et document nécessaire à la formalisation de cette cession à la société ou à ses éventuels substitués, après intervention de Mme la Présidente.

DESIGNE, à l'unanimité, Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, représentante de GRAND CALAIS Terres & Mers au sein de l'association « FabLab Côte d'Opale », après intervention de Mme la Présidente.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial liant la Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers à Voies Navigables de France pour la base d'aviron de Coulogne, après interventions de Mme MATRAT, M. FAUQUET, M. ALLEMAND et réponses de Mme la Présidente.

APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 14 203 € à l'association « LA SPIRALE » au titre de son action déposée au sein du Contrat de Ville « Travail de rue et actions socio-éducatives auprès des jeunes désocialisés » et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents s'y rapportant, après interventions de Mme MATRAT, M. WAROCZYK et réponses de Mme la Présidente.

ADOpte, à l'unanimité, la programmation annuelle 2018 d'actions relatives au Fonds Interministériel de la Prévention et de la Délinquance (FIPD) et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, dans la mesure où l'incidence financière correspond au cadre des montants précisés dans le programme, à :

- signer tous les documents ou conventions susceptibles d'intervenir à cet effet tant avec les partenaires financiers qu'avec les associations porteuses de projets,
- engager les crédits de Grand Calais dans la limite des plans de financement agréés,
- engager les crédits de Grand Calais dans la limite des budgets votés, après interventions de Mme la Présidente et de Mme MATRAT.

PREND ACTE, à l'unanimité, de la communication du rapport d'observations définitives sur la gestion de l'Association « Le Channel, Scène nationale » pour les exercices 2012 à 2016, après interventions de M. HENIN, Réponses de Mme la Présidente et de M. PESTRE.

APPROUVE, à l'unanimité, la convention de partenariat 2018-2019 à intervenir entre Espaces Naturels Régionaux, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et GRAND CALAIS Terres & Mers concernant l'opération « Plantons le Décor » et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention.

APPROUVE, à l'unanimité, le principe de valorisation des économies d'énergie par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), **AUTORISE** de confier la valorisation des CEE pour les travaux réalisés sur le patrimoine de la Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers au SyMPaC et de lui transmettre tous les éléments nécessaires pour traiter les dossiers CEE qui lui seront confiés et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document relatif à ce partenariat.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à communiquer à l'Institution Intercommunale des Wateringues, ainsi qu'aux services de l'Etat (Préfecture, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement) la position suivante de GRAND CALAIS Terres & Mers concernant les orientations d'évolution de la gouvernance de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) :

- Accord pour un maintien des structures en place, sans fusion des structures existantes à l'échelle du bassin versant de l'Aa en charge de l'ensemble des compétences de GEMAPI.
- Accord pour une adaptation du périmètre de l'IIW en le limitant au bassin versant du Delta de l'Aa sur ses EPCI adhérents pour éviter les superpositions avec d'autres syndicats mixtes.
- Accord pour que l'IIW devienne un Etablissement Public Territorial de Bassin, avec transfert de l'animation du SAGE et du PAPI, du PMCO à l'IIW à coûts constants ; et coordination entre le bassin versant de l'Aa Amont (territoire du SMAGEAa) et le bassin versant du Delta de l'Aa, à la condition expresse que cette mission d'EPTB n'entraîne aucun coût supplémentaire.
- Accord pour un transfert de la mission d'entretien des canaux du Calais à l'IIW si ces canaux lui sont mis à disposition.
- Maintien de la demande de Grand Calais que soit envisagé un transfert de sa compétence de défense contre la mer à l'IIW, notamment en domaine portuaire pour disposer d'un gestionnaire unique des systèmes d'endiguement, conformément à la loi. Ce gestionnaire unique doit être l'IIW, car ces systèmes d'endiguement reposent sur les ouvrages d'évacuation à la mer. Grand Calais demande que dès à présent dans le cadre de l'étude, les champs d'intervention, les moyens à mobiliser pour exercer les missions relatives à cette compétence, ainsi que les modalités de gouvernance et de financement soient précisés.
- Souhait que les clés de répartition financière des contributions à l'IIW soient remises à plat en fonction des nouvelles missions exercées.
- Demande d'une prise de compétence complète de l'IIW sur des ouvrages listés en liste 1b « ouvrages dont la mise à disposition est envisagée après évaluation de leur état » que sont la porte de 10 mètres et le bassin des chasses, pour clarifier les responsabilités sur ces ouvrages stratégiques.
- Souhait que les transferts de compétences envisagés s'effectuent à coûts constants.

DECIDE, à 45 voix pour, 1 abstention, 3 votes contre de souscrire de nouvelles actions au capital de la Société Publique Locale « Commerce et Centre urbain Calais », après intervention de Mme MATRAT et réponse de Mme la Présidente.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Général de l'exercice 2018.

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Annexe de l'Assainissement de l'exercice 2018.

VOTE, à 48 voix pour, 1 non participation, la décision modificative n°1 du Budget Annexe de l'Aéroport Calais-Dunkerque de l'exercice 2018.

DECIDE, à l'unanimité, d'entériner les montants plafonds fixés concernant les attributions de subventions et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation desdites subventions.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à attribuer un fonds de concours à la commune de Fréthun en vue de participer au financement de l'acquisition et l'installation d'un système de vidéo surveillance pour un montant de 8 500 € et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-

Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à attribuer un fonds de concours à la commune de Nielles-lès-Calais en vue de participer au financement des travaux de rénovation de l'éclairage de l'Eglise de la commune pour un montant de 5 400 € et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à attribuer un fonds de concours à la commune de Hames-Boucren en vue de participer au financement des projets d'investissement de la commune pour un montant de 25 000 € et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation desdits fonds de concours.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non-valeur des produits de TANK OF TIME et DELMOTTE TEXTILES du budget général pour un montant de 91 268,44 €.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non-valeur des produits de BAUDART-BAJUS Yasmine et GOURGANE SAKINA du budget annexe assainissement pour un montant de 547,42 €.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non-valeur des produits de DENOYER JEAN-FRANCOIS HEAVEN SUPPORT du budget annexe aéroport pour un montant de 767,83 €, après intervention de M. HENIN et réponse de Mme la Présidente.

APPROUVE, à l'unanimité, les règles de gestion en matière d'amortissement ainsi que les durées d'amortissement des biens ou catégories de biens amortis dans les différentes nomenclatures comptables.

La séance est levée à 18h20